YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/ACD/EN

DECISION N° 2006/27

OBJET : Convention d'occupation temporaire d'un local sis à la Ferme Ornée conclue avec Monsieur Raoul SOTOMAYOR, artiste peintre

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

CONSIDERANT que la Commune d'Yerres autorise l'occupation temporaire et précaire d'un local et ses annexes située au 1er étage de la Ferme Ornée, 6 rue de Concy – 91330 YERRES,

DECIDE

DE conclure et signer une convention d'occupation temporaire d'un local sis à la Ferme Ornée avec Monsieur Raoul SOTOMAYOR, artiste peintre - demeurant 11 rue du Réveillon – 91330 YERRES,

DIT que la dite occupation est consentie à titre gratuit,

Fait à Yerres, le 3 février 2006

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91330 (Essonne)

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération